

CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE LAUNAC 31330

COMPTE RENDU du 29 Aout 2017 à 20H30

Nicolas ALARCON, Maire, constate par appel de leur nom, la présence des conseillers municipaux.

Présents: Nicolas ALARCON, Pierre BARTHES, Jean-Michel BROQUA, Alain GAUDON, Céline GUELFY, Christelle GUYON, Alain LEZAT, Christine LOUBAT, Christine MALATERRE, Jean-Jacques MELIET, Géraldine ZUCHETTO.

Absents excusés : Paul BEWELL, Alain BUSQUE, Geneviève BOSC, Mélanie GALY.

Ont donnés pouvoir :

- Alain Busque à Christine Loubat
- Mélanie Galy à Pierre Barthes

La séance régulièrement convoquée s'est ouverte à 20h35

Mme. Christine LOUBAT est désignée secrétaire de séance.

► **M. le Maire demande l'approbation du compte rendu du 30/05/2017**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal vote l'approbation :

Par : Pour 10 voix - Contre 0 voix - Abstention 3 voix

M. le Maire fait lecture de l'ordre du jour.

1) CONTRAT D'APPRENTISSAGE BAC PRO SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES.

Monsieur le Maire propose la création d'un contrat d'apprentissage Bac pro. « Services aux personnes et aux territoires ».

Il donne la parole à Christelle Guyon qui rappelle que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme.

Elle précise que ce dispositif présente un intérêt pour les jeunes en leur proposant un mode d'insertion professionnel durable grâce à l'obtention d'un niveau de qualification et une expérience adaptée ; l'apprentissage présente également une opportunité pour la collectivité en développant une compétence adaptée à ses besoins et en répondant à un objectif de mission de service public pour le soutien de l'emploi des jeunes

Christelle Guyon indique que cela concerne une jeune qui était déjà en formation d'apprentissage CAP au sein de la commune et qui souhaite continuer sa carrière scolaire à Launac.

Nicolas Alarcon fait remarquer le bon retour de la part des directrices de l'école maternelle et du CLAE.

Jean-Jacques Meliet demande à quel service cette personne sera affectée,

Nicolas Alarcon précise qu'elle continuera sa formation entre l'école et le CLAE,

Jean-Jacques Meliet demande des précisions concernant la rémunération et la durée du stage,

Nicolas Alarcon explique que cela est fonction de l'âge de l'apprenti et que dans le cas présent cet apprentissage est sur 2 ans et que cela représente 55 % du SMIC sur la 1^{ère} année et 75 % sur la 2^{ème}.

Alain Gaudon demande la durée hebdomadaire concernant le temps de travail,

Christelle Guyon précise que cela correspond à un 35h. avec une alternance sur le Lycée professionnel,

Jean-Michel Broqua demande comment se passe cette alternance,

Christelle Guyon répond 3 semaines sur la commune pour 1 semaine au Lycée ; ceci étant variable sur certaine période et notamment les périodes d'examens.

Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité cette proposition.

2) CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LIBELLULE » POUR LA CRÉATION D'UNE ACTIVITÉ LUDOTHEQUE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une association, nommée « Libellule », l'a contacté afin d'organiser au sein de la commune des permanences pour proposer au Launacais une activité Ludothèque. Il rappelle l'intérêt de ce type d'activité pour les enfants et les parents.

Monsieur le Maire souhaite qu'une convention de partenariat soit établie entre cette association et la Commune, afin de définir les engagements et les devoirs de chacun.

Cette association est présidée par Mme Menuzzo de Merville qui propose de retenir 2 créneaux par semaine, les Mardi de 14h30 à 17h30 et Mercredi de 15h30 à 17h. La commune devant mettre à disposition un local d'accueil

Nicolas Alarcon propose de retenir la salle du conseil municipal et précise que c'est l'association qui fournira tous les jeux nécessaires.

Jean-Jacques Meliet demande si une rémunération doit être envisagée,

Nicolas Alarcon répond par la négative, mais précise que si cette activité venait à perdurer il serait souhaitable de lui attribuer une subvention afin de pouvoir renouveler les jeux proposés,

Jean-Jacques Meliet fait remarquer que cette association a des difficultés dans d'autres communes pour trouver des salles afin de proposer ses services

Nicolas Alarcon se dit favorable à cette convention et ajoute que cela fera une activité supplémentaire au sein de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'association « Libellule » dans le cadre d'une activité Ludothèque,

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et lui donne délégation de signature pour tout ce qui concerne ce dossier.

3) CRÉATION COMMISSION URBANISME

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal a été voté une modification et révision du PLU. Aujourd'hui il est nécessaire de créer une commission d'urbanisme qui aura pour rôle de suivre l'élaboration des documents prescrits par la commune.

Cette commission doit être constituée uniquement de Conseillers municipaux, le Maire étant Président de droit ; par équité, aucun membre extérieur ne peut faire partie de cette commission.

La commune sera appuyée par l'ATD (Agence Technique Départemental) et par un bureau d'étude. Les personnes publiques associées y prendront part également. Le nombre de conseillers n'est pas limité, Monsieur le Maire précise que cette commission est ouverte à tous les élus afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle, il demande qui souhaite participer à cette commission.

Jean-Jacques Meliet regrette de ne pas pouvoir associer les personnes extérieures ayant suivi le dossier PLU,

Nicolas Alarcon répond qu'il y aurait une possibilité d'intégrer des personnes mais uniquement par thème,

Jean-Jacques Meliet comprend que les pièces de ce dossier ne soient pas communicables mais elles sont consultables

Nicolas Alarcon appuyé par Christine Loubat répond par la négative car après consultation de l'ATD, les pièces ne sont pas toutes consultables,

Jean-Jacques Meliet insiste sur le fait que les personnes qui ont suivi et défendu le PLU devraient faire partie de cette commission,

Nicolas Alarcon répète qu'il n'est pas possible que ces personnes soient membres de cette commission, mais qu'il y aura une possibilité de les intégrer uniquement par thème,

Christine Malaterre demande de créer une commission extra-municipale,

Nicolas Alarcon rappelle que la révision et la modification du PLU, concerne la commission municipale uniquement. Il redemande qui souhaite faire partie de cette commission,

Nicolas Alarcon propose à Jean-Jacques Meliet qui refuse et argumente son refus par des choix politiques qui ne lui conviennent pas, il explique ne pas pouvoir se rendre disponible à toutes les réunions, il continue en précisant être minoritaire dans le débat et que les choix seront faits par les élus majoritaires en conséquence il ne souhaite pas être associé à des décisions sur lesquelles il ne serait pas en accord car il dit que cela ne fera pas plaisir à tout le monde et qu'il ne veut pas faire de déçu. Il estime être entendu mais sans effet par la suite.

Nicolas Alarcon ne comprend pas cette décision dans la mesure où certains disent qu'il n'y a pas de débat au sein du Conseil Municipal et quand des commissions s'ouvrent ces mêmes personnes refusent d'en faire partie,

Christine Malaterre suggère d'ouvrir les débats publiquement pendant les Conseils Municipaux et de rajouter les questions diverses, elle estime que cela protégera tout le monde et notamment concernant un certain passif,

Nicolas Alarcon rétorque que la Commission est là pour travailler sur le PLU, il préconise aux élus minoritaires de venir travailler avec cette commission. Ils pourront se rendre compte que l'équipe majoritaire n'est pas « bornée »

Géraldine Zuchetto souligne que cette façon de faire est un « petit peu facile »,

Jean-Michel Broqua rejoint l'avis de l'équipe majoritaire, il précise qu'il ne pourra certainement pas assister à toutes les réunions mais il fait remarquer que de participer évitera inévitablement certaines polémiques et précise qu'il fera partie de cette commission et que s'il y a des décisions qui ne lui conviennent pas il le fera savoir,

Jean-Jacques Meliet indique qu'il trouve « hallucinant » que des personnes à l'origine de l'association pour lutter contre le PLU qui était en place et qui contenait certaines illégalités condamnées par le Tribunal Administratif, ont poursuivi de défendre ce PLU devant la justice et de ce fait des milliers d'euros ont été dépensés par la commune. Il ne comprend pas cette démarche devant les tribunaux.

Alain Gaudon répond qu'effectivement il faisait parti de cette association avec quelques conseillers présents car, au départ, ils pensaient que ce PLU contenait des malversations, ce qui a été le cas après contrôle. Lors de la prise de fonction de la municipalité en 2014, la question a été quelle serait la solution la plus judicieuse afin de ne pas dépenser des fonds publics inutilement « Continuer, Arrêter, Discuter » Après discussion avec les représentants légaux de cette association dont la majorité municipale ne faisait plus partie, et après leur avoir précisé que le fait de « casser » le PLU couterait une fortune aux Launacais, n'ayant pas trouvé de terrain d'entente, il a été décidé de ne pas reconstituer ce PLU afin d'éviter à la commune des frais considérables et de continuer le débat en justice.

Alain Gaudon exprime sa satisfaction concernant le jugement du Tribunal qui n'a pas « cassé » ce PLU,

Christine Malaterre explique que ce n'était pas la demande,

Jean-Jacques Meliet demande pourquoi la commune affirme que ce PLU aurait été cassé,

Alain Gaudon rétorque que l'on parlait dans cette direction et qu'il suffit de lire les textes de la requête de cette association,

Nicolas Alarcon souligne que lors d'une entrevue avec cette association, leur volonté était de modifier immédiatement le PLU. Il leur avait été précisé que c'était une aberration dans la mesure où les lois étaient en train d'évoluer et qu'il fallait attendre que la station d'épuration ait un début de mise en place afin de ne pas établir de modification inutilement.

Cette association a refusé et demandé des modifications dès 2014.

Il rappelle que la procédure en justice est partie du « PLU harmonieux » et que ce n'est pas le fait de la commune,

Christine Malaterre évoque une proposition d'accord amiable confirmé par courrier,

Alain Gaudon confirme les dires de M.le Maire en précisant que ce que demandait cette association était tout simplement irréalisable,

Jean-Jacques Meliet précise que la procédure a été lancée avant 2014 et réitère son incompréhension,

Alain Gaudon rappelle une nouvelle fois que cela a évité de repartir à zéro sur le PLU,

Christine Malaterre réexplique que ce n'était pas la demande,

Alain Gaudon indique que cette affirmation est fausse,

Jean-Michel Broqua fait remarquer qu'il est facile de ne pas faire partie de cette commission pour ne pas faire de mécontent car forcément il sera nécessaire de trancher. Il explique que des Launacais sont venus dans cette association car ils n'avaient pas de terrain dans ce PLU et que suite à la décision de justice, ils n'ont toujours rien ; en conséquence forcément il y aura des déçus,

Alain Gaudon évoque la demande de cette association qui réclamait un engagement de M.le Maire sur les modifications qu'elle souhaitait ; ceci étant parfaitement illégal

Pierre Barthes souligne que cela devrait être une décision du Conseil Municipal,

Christine Malaterre demande pourquoi cela n'a pas été évoqué en réunion,

Alain Gaudon lui rappelle qu'ils sont élus et pourquoi ne l'ont-ils pas évoqué,

Christine Malaterre indique que les questions diverses ont été interdites,

Christelle Guyon précise que les questions diverses n'ont jamais été interdites, il suffit simplement de les transmettre

Jean-Jacques Meliet estime ne pas avoir le temps entre la convocation et le date du Conseil et précise qu'il y a un délai légal qu'il pense non respecté,

Christelle Guyon lui indique qu'il n'est pas du bon côté afin de connaître les obligations à respecter et qu'il est facile de rester à l'extérieur et de ne pas intégrer les commissions afin de pouvoir « se laver les mains » de tout,

Jean-Jacques Meliet estime être exclu, dit que les questions diverses ne peuvent pas être posées, prétend que la commune est dans l'illégalité en termes de délai pour les réunions du Conseil, que les choix politiques ne lui conviennent pas, en conséquence et dans ces conditions il ne faut pas lui demander d'intervenir au sein d'une commission,

Géraldine Zucchetto, souhaite à M.Meliet d'être un jour dans la majorité municipale afin de se rendre compte des difficultés et des lois à respecter et termine en précisant qu'il est plus facile de dire les choses que de les faire, le « blabla » est toujours plus facile,

Jean-Jacques Meliet continue prenant en exemple le retour de l'école a 4 jours sans qu'il y ait eu concertation du Conseil Municipal,
Nicolas Alarcon lui explique que ce n'est pas le Conseil Municipal qui décide mais le Conseil d'Ecole,
Christine Malaterre demande si la commune n'est pas impactée par rapport au fonctionnement et aux agents, elle regrette que ce ne soit pas débattu en Conseil,
Nicolas Alarcon répond que bien entendu la commune est touchée par ce changement mais que la décision vient du conseil d'école à la demande des directrices,
Jean-Jacques Meliet, estime que les Conseils municipaux sont faits à moitié, sans communication ni discussion concernant la vie du village et il trouve cela regrettable,
Géraldine Zuchetto lui fait remarquer que chaque fois que l'équipe majoritaire propose quelque chose, ils sont sur la négative en permanence,
Jean-Jacques Meliet rétorque ne pas avoir de leçon à prendre de quiconque,
Géraldine Zuchetto lui précise que ce n'est pas une leçon mais simplement un conseil.

Nicolas Alarcon clos le débat en énumérant les conseillers souhaitant faire parti de la commission PLU à savoir :

Christine Loubat - Nicolas Alarcon – Alain Gaudon – Alain Busque - Jean-Michel Broqua – Alain Lezat

M.le Maire fait la liste du planning prévisionnel concernant cette commission :

- 1) Consultation des offres des bureaux d'études
- 2) De Septembre à Janvier études et délibérations de l'ouverture de l'urbanisme
- 3) Janvier 2018 arrêt du projet révision allégé du PLU
- 4) Envoi du dossier au PPA
- 5) Février réunion d'examen
- 6) Avril Enquête public
- 7) Juin Approbation de la modification et de la révision du PLU

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00